



**METPARK**

Place à la mobilité

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

04 JUIL. 2023

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration  
de METPARK - Séance du 28 juin 2023 (convocation du 15 juin 2023)**

Aujourd'hui vingt huit juin deux mille vingt trois à 16 H 30, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO

**EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION :** Mme de FRANÇOIS à M. ESCOTS, Mme Isabelle RAMI à M. PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY à M. DUPRAT

**La séance est ouverte**

**AFFAIRE 2023/04/06P**

**MISE EN AFFECTATION DES PARKINGS VICTOR HUGO,  
ALSACE LORRAINE ET ALLEES DE CHARTRES**

Vu la délibération n° 2017-19 du Conseil de Bordeaux Métropole du 27 janvier 2017, approuvant le principe d'une remise en régie des parcs de stationnement Victor Hugo, Alsace Lorraine et Allées de Chartres à compter du 1er avril 2017, auprès de la Régie PARCUB Bordeaux Métropole, devenue depuis METPARK.

Vu la délibération n°2017-124 du conseil de Bordeaux Métropole du 17 mars 2017 portant mise en affectation de ces parcs auprès de la régie à compter du 1er avril 2017 comptablement constatée à la valeur vénale des parcs estimée par la direction immobilière de l'Etat.

La mise en affectation s'effectue à titre gratuit et relève d'une opération d'ordre non budgétaire.

Considérant les avis d'évaluation des domaines (DRFIP) en date de février 2017 qui fixent la valeur vénale de chaque aire de stationnement :

- Parking Allées de Chartres sis Allées de Chartres et Bristol à Bordeaux (n° inventaire Bordeaux Métropole 17A0171) pour 4.900.000 euros HT
- Parking Victor Hugo sis cours Victor Hugo à Bordeaux (n° inventaire Bordeaux Métropole 17A0174) pour 12.460.000 euros HT
- Parking Alsace et Lorraine sis cours d'Alsace et Lorraine à Bordeaux (n° inventaire Bordeaux Métropole 17A0173) pour 2.240.000 euros HT

Les délibérations n°2017-19 et n° 2017-124 du conseil de la Métropole du 27 janvier 2017 ont arrêté la mise en affectation de ces parcs auprès de la Régie PARCUB Bordeaux Métropole, devenue depuis METPARK, à compter du 1er avril 2017.

Dans le cadre de son audit de décembre 2022 portant sur la régie, l'inspection générale des services de Bordeaux Métropole a toutefois relevé que ces trois parcs ne figuraient toujours pas au bilan de METPARK. Elle invitait ainsi Bordeaux Métropole, METPARK et la comptable publique à se concerter afin de régulariser comptablement cette situation.

Lors d'une réunion avec Bordeaux Métropole et la comptable publique le mardi 6 juin 2023, il a été convenu qu'au vu de la remise lointaine de ces parkings, METPARK intégrerait ces biens à l'actif de son bilan en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et commencerait à les amortir à cette même date sur une durée de 40 ans.

Il a également été convenu qu'une expertise serait effectuée par METPARK afin de dissocier la part du terrain (non amortissable) de la part du bâtiment (amortissable) puisque cette distinction n'apparaît pas dans l'évaluation des domaines.

Aucune expertise ne sera réalisée sur le parking Allées de Chartres, s'agissant uniquement d'un terrain (parking en enclos sans construction).

Une mise en affectation complémentaire interviendra par la suite au titre des :

- frais d'actes et d'honoraires relatifs aux actes de transfert de propriété payés postérieurement à la délibération de mise en affectation du 27 janvier 2017 ;
- travaux réalisés entre 2015 et 2017 sur le parking Victor Hugo faisant l'objet d'un litige en cours entre les prestataires et Bordeaux Métropole.

**Aussi, vous est-il demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser METPARK à :**

- **effectuer une expertise pour les parkings Victor Hugo et Alsace Lorraine pour connaître la part du terrain et la part de la construction dans les prix respectivement de 12.460.000 euros HT et 2.240.000 euros HT fixés par les domaines,**
- **constater comptablement la mise en affectation et entrer à son actif le parking Allées de Chartres sur l'exercice 2023 pour une valeur totale de 4.900.000 euros HT sous le numéro d'inventaire METPARK MAN23003,**
- **constater comptablement la mise en affectation et entrer à son actif le parking Victor Hugo sur l'exercice 2023 pour une valeur totale de 12.460.000 euros HT sous les numéros d'inventaire METPARK MAN 23001 et MAN23002,**
- **constater comptablement la mise en affectation et entrer à son actif le parking Alsace Lorraine sur l'exercice 2023 pour une valeur totale de 2.240.000 euros HT sous les numéros d'inventaire METPARK MAN 23004 et MAN23005,**
- **commencer à amortir la part construction des parkings Victor Hugo et Alsace Lorraine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et pour une durée de 40 ans.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 28 juin 2023

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' with a horizontal line through it, followed by a horizontal line extending to the right.

Christophe DUPRAT

Direction générale des Finances et de la commande publique  
Direction de l'exécution comptable et des inventaires

Nos références : DGF/CP/DEC/SGI/CB/17/57

**CERTIFICAT ADMINISTRATIF - OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE**

**LE PRESIDENT DE BORDEAUX METROPOLE,**

- Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles en date du 27 janvier 2014 et plus particulièrement ses articles 43 à 53 prévoyant la création obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 de métropole organisant l'agglomération de Bordeaux ;
- Vu l'article L. 5217-2.I. du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indiquant que la Métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres certaines compétences dont celle de l'aménagement de l'espace métropolitain et plus particulièrement ce qui concerne les parcs et aires de stationnement ;
- Vu la délibération n°2004/0225 du 5 avril 2004 par laquelle la Communauté urbaine a décidé la mise en place au 30 avril 2004 d'une régie personnalisée dénommée Parcub pour l'exploitation des parcs de stationnement ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de Bordeaux Métropole n° 2015-0483 en date du 25 septembre 2015 approuvant le transfert à titre gratuit des propriétés relatives aux parcs de stationnement situés : Allées de Chartres, cours Victor Hugo, et cours d'Alsace et Lorraine et Grands Hommes par la ville de Bordeaux à la Métropole ;
- Vu la délibération n°2017-19 du 27 janvier 2017, approuvant le principe d'une remise en régie des parcs de stationnement Victor Hugo, Alsace Lorraine et Allées de Chartres, situés sur la commune de Bordeaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, auprès de la Régie Parcub Bordeaux Métropole. ;
- Considérant les avis d'évaluation des domaines (DRFIP) en date de février 2017 qui fixent la valeur vénale de chaque aire de stationnement ;

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoyant que la mise à disposition de bien dans le cadre d'une mise en affectation à la régie Parcub s'effectue à titre gratuit et relève d'une opération d'ordre non budgétaire ;
- Considérant qu'il convient à présent de remettre en affectation à la régie Parcub les biens ci-après afin qu'elle puisse intégrer ses éléments à l'actif de son bilan ;

**CERTIFIE**

Qu'en application des instructions budgétaires et comptables M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il y a lieu de procéder aux opérations d'ordre non budgétaire selon le tableau annexé au présent certificat afin de constater l'opération de transfert en affermage du patrimoine des quatre parcs de stationnement à Parcub à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 pour un montant de dix neuf millions six cents mille euros et zéro centimes (19 600 000,00€).

Le Président de Bordeaux Métropole  
Par délégation de signature



Evelyn Gouteredonde  
Directrice de la Direction de l'exécution comptable et des inventaires

**ANNEXE CERTIFICAT N° 17/57**

| ARTICLES<br>DEPENSES<br>(Débit) | LIBELLES   | MONTANTS               | ARTICLES<br>RECETTES<br>(Crédit) |
|---------------------------------|--|------------------------|----------------------------------|
| Art. 243                        | (remise en affectation parking des Quinconces sis Allées de Chartres et Bristol à Bordeaux - 33000) - N° inventaire 17A0171  | 4 900 000,00 €         | Art. 2113                        |
| Art. 243                        | (remise en affectation parking Victor Hugo sis Cours Victor Hugo à Bordeaux - 33000) N° inventaire 17A0174                   | 12 460 000,00 €        | Art. 21351                       |
| Art. 243                        | (remise en affectation parking Alsace et Lorraine sis Cours d'Alsace et Lorraine à Bordeaux - 33000) - N° inventaire 17A0173 | 2 240 000,00 €         | Art. 21351                       |
|                                 | <b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>  | <b>19 600 000,00 €</b> |                                  |

20

Vertical lines and markings, possibly representing a barcode or scanning artifacts.